

Décrets-lois

Depuis quelques temps, pour respecter les principes du droit, le comité exhorte le gouvernement à remplacer...

M. Wise: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous nous étions entendus pour procéder d'une certaine façon à ce sujet et il y a eu des entretiens là-dessus entre certaines personnes. Je voulais simplement rappeler au député qu'il a lui-même participé à cette entente. J'espère qu'il respectera l'entente qui a été conclue personnellement entre nous. Selon cette entente, la façon de procéder devait être annoncée à la Chambre ce qui lui éviterait d'avoir à discuter du fond de la question. Je respecte ma part de l'entente. Je demande à tous les participants de faire de même.

M. Kaplan: Monsieur le Président, quand nous avons conclu cette entente, je n'ai pas eu l'impression que cela voulait dire que le rapport ne serait pas présenté. Je terminerai volontiers mes observations dès maintenant si c'est ce que les deux autres participants à l'entente avaient compris. Je croyais cependant que je pourrais présenter et expliquer le rapport et parler de la façon de procéder. Je puis certes confirmer que nous avons eu une discussion là-dessus. Si mes collègues croyaient qu'il n'y aurait pas de discussion ou d'explication au sujet de la façon de procéder, je m'en tiendrai à leur interprétation et je terminerai en disant simplement que j'ai hâte que le rapport soit réexaminé et que j'espère que le gouvernement réglera cette question en temps et lieux.

M. le Président: La présidence doit signaler qu'il y a manifestement eu des discussions entre les députés comme le ministre l'a indiqué. Je tiens à remercier le député de York-Centre (M. Kaplan) d'avoir si rapidement accepté les observations et l'intervention de l'honorable ministre. Je suis sûr que tous les partis pourront tenir une discussion utile sur cette question quelle que soit la tournure des événements.

• (1320)

M. Riis: Monsieur le Président, je voulais simplement dire qu'il y a déjà eu des discussions et que je pensais que nous allions simplement aborder la question ou le problème, écouter vos observations et convenir de reporter la discussion de cette question à une date ultérieure.

M. Corbett: Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de m'avoir permis d'intervenir à ce point de nos discussions. C'est une journée historique pour le Parlement. Il est encourageant pour tous les simples députés de voir que les méthodes recommandées par le rapport McGrath se sont révélées efficaces et que les comités ont pu exercer dans une certaine mesure les nouveaux pouvoirs qui leur ont été conférés lorsque la Chambre a adopté le rapport McGrath.

La situation décrite par le député de York-Centre (M. Kaplan) correspond assez bien à la réalité. Je voudrais maintenant proposer un amendement. Il est particulièrement pertinent compte tenu des observations que vous avez faites avant

les discussions qui se sont déroulées ici aujourd'hui. Je crois également que, grâce à mon amendement, il sera inutile de discuter à nouveau de cette question à la Chambre.

M. le Président: Je donnerai la parole au député de Fundy—Royal (M. Corbett) dans un instant. La présidence sait évidemment, à l'instar de tous les députés à la Chambre et des gens qui suivent les délibérations, que les partis en sont arrivés à une entente. La présidence s'en remet à la Chambre, bien sûr, mais elle se demande simplement si certains députés ne risquent pas de considérer que la présentation d'un amendement maintenant n'est pas compatible avec l'entente conclue. Si c'est le cas, je demanderais au ministre, au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et au député de York-Centre (M. Kaplan) de conseiller la présidence sur ce point.

M. Wise: Nous pouvons faire avancer les choses, monsieur le Président, si vous donnez la parole au député de Fundy—Royal (M. Corbett).

M. le Président: La parole est au député de Fundy—Royal.

M. Corbett: Appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), je propose donc:

Que le 3^e rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité pour plus ample examen.

M. le Président: Je remercie le ministre, le député de Fundy—Royal et les autres députés.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais revenir aux commentaires que vous avez faits au commencement de cette session, à savoir que l'article 44 devrait être révisé, corrigé ou renvoyé au Comité permanent qui se préoccupe des règlements de la Chambre continuellement. De plus, je voudrais demander à la Présidence si, dans ses commentaires, elle voulait que le Comité fasse rapport au plus tôt sur la différence qu'il y a entre *motion*, en anglais, et «résolution», en français afin qu'on puisse savoir exactement à quoi s'en tenir.

[Traduction]

M. le Président: Pour répondre au député, la présidence ne peut rien ordonner au comité. La Chambre a manifestement un problème du fait qu'il existe deux versions totalement différentes d'une même situation. La présidence propose que le comité se penche sur la question. Elle ne peut même pas ordonner au comité de prendre la question en considération ni de faire rapport avec diligence. Elle peut faire observer que si le comité est disposé à examiner la question, il serait dans notre intérêt à tous qu'il fasse rapport avec diligence.